

Procès-Verbal de séance

1

M. le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (55 présents, 8 pouvoirs, 63 votants).

Daniel BARRIER est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président informe le conseil qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à la Zone d'activités économiques des Barthes. Il sollicite l'accord du conseil communautaire, qui émet un avis favorable à l'unanimité pour inscrire à l'ordre du jour cette nouvelle délibération.

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Compte-rendu des décisions**

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- l'abattoir intercommunal - avenant au marché de travaux ;
- l'abattoir intercommunal - Travaux d'isolation des portes ;
- la cession de Vélos à assistance électrique ;
- des aides à l'habitat - juin 2025 ;
- les tarifs des activités accessoires des ALSH - Eté 2025 ;
- des aides à l'habitat - France Rénov - mai 2025 ;
- la saison culturelle 2025-26 - Demande de subvention au Conseil Régional AURA pour le dispositif « Scènes en territoires » ;
- l'auberge de la Forie - non-restitution de caution ;
- des aides aux commerces - EI Le Relais de la Fontaine ;
- le reversement de subventions aux propriétaires ANC - mouvement 16 ;
- une attribution de marché - bacs pour la collecte des déchets ;
- une attribution de marché - Acquisition d'une Benne d'ordures ménagères ;
- un avenant au marché de travaux du futur siège d'ALF- lot « fondations » ;
- une attribution de marché - Travaux Maison de l'enfance à Arlanc ;
- la piscine - tarifs "pool party" - été 2025 ;

Pas de remarques.

Approbation du PV du conseil du 5 juin 2025

Cf. délibération n°0

Unanimité.

1. Commande publique. Création de la commission de délégation de service public et fixation des modalités de dépôt des listes

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Cf. délibération n°2

Unanimité.

2

PRÉSENTATION DU SCOT LIVRADOIS FOREZ

Bernard Lorton (président de la Formation du Schéma de Cohérence Territoriale)

Bernard Lorton rappelle que le SCOT est un ensemble de règles d'aménagement du territoire que se donnent trois EPCI locaux : Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, et Ambert Livradois Forez.

Le SCoT actuellement en place a été le premier à être promulgué et il date de 2020. Les règles énoncées dans le document du SCOT doivent être observées par les documents d'urbanisme élaborés par les collectivités du territoire concerné.

Ce SCoT doit durer 18 ans, mais la loi impose une évaluation tous les six ans afin de mesurer les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus. Aussi est-on à la veille de cette évaluation qui va être effectuée en 2026 : pour ce faire, une enquête va être lancée auprès des 102 communes membres du territoire, et il s'agira également de s'appuyer sur des indicateurs numériques puisque ces indicateurs relatifs aux objectifs sont suivis d'année en année.

L'enquête a démarré depuis juin pour déboucher à une évaluation qui permettra de décider s'il est nécessaire de procéder à une révision ou pas.

Jean Revillard explique que l'évaluation va durer jusqu'en janvier 2026 : le SCOT étant plutôt jeune, il apparaît déjà qu'un certain nombre d'objectifs sont difficilement mis en œuvre sur le territoire ou bien pas forcément appliqués.

La méthodologie est axée sur le quantitatif (démographie, logement, mobilité, activités touristiques ou commerciales, ...) mais également sur une analyse qualitative avec des indicateurs plus subjectifs ; d'où cette enquête auprès des élus du territoire ; ils ont deux mois pour répondre à l'enquête envoyée ce jour dans toutes les mairies. En janvier 2026, l'analyse quantitative et qualitative sera terminée ; cela permettra de rédiger un rapport d'analyse qui sera diffusé à tout le territoire et qui permettra d'évaluer s'il est besoin de réviser le SCOT. Si les résultats sont très différents des objectifs portés par le SCOT, il faudra envisager une révision. Elle sera lancée dans le courant 2026 après les élections municipales.

Bernard Lorton complète l'information en rappelant que le SCOT LF s'insère dans un contexte avec des notions de compatibilité avec la charte du Parc régional naturel du Livradois Forez notamment, qui est en train d'être révisée également. Il doit être également compatible avec le SRADDET élaboré par la Région (mais actuellement en stand-by) et enfin avec les lois (par exemple la loi ZAN). Il conclut que s'il y a une révision, elle pourra être faite en parallèle et concertation avec l'élaboration du PLUi d'ALF ; par ailleurs, toujours dans la perspective d'une révision, elle ne sera sans doute que partielle, et prendra en compte bien évidemment le contexte actuel (notamment en ce qui concerne la démographie où les prévisions de 2019 étaient beaucoup plus optimistes).

III – PÔLE « AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE »

3. PLU d'Ambert – Déclaration de projet n°1 – Bilan de la concertation

Cf. délibération n°3

Unanimité.

Unanimité.

5. PLUi du Pays d'Olliergues – délibération motivée pour ouverture à l'urbanisation

Cf. délibération n°5

Unanimité.

IV – PÔLE « CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE »

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Moto-Club du Livradois

Cf. délibération n°6

Unanimité.

7. Convention triennale de partenariat 2025/2027 avec l'association Livradoué Dansaïre

Cf. délibération n°7

Unanimité.

8. Convention triennale de partenariat 2025/2027 avec l'association « Union cycliste Ambert Auvergne » (UC2A)

Cf. délibération n°8

Marc Ménager se retire du vote.

Unanimité.

9. Convention triennale de partenariat 2025/2027 avec l'association « Centre culturel le Bief »

Cf. délibération n°9

Unanimité.

IV – PÔLE « ÉCONOMIE »

10. Aménagement de la Zone d'activités économiques « Les Barthes »

Cf. délibération n°10

Unanimité.

IV – PÔLE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

11. Motion de soutien à la gazette Thiers Ambert

Cf. délibération n°11

Unanimité.

12. Motion pour un service postal de qualité et de proximité sur le territoire d'ALF

Cf. délibération n°12

Unanimité.